Lachine
Montréal

PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-96

AVIS est par la présente donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 5 août 2019. Ce règlement a été approuvé par le chef de division – Projets urbains du Service de l'urbanisme et de la mobilité en date du 20 août 2019, comme en fait foi le certificat de conformité du greffier délivré en date du 21 août 2019.

Règlement numéro 2710-96 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de contrôler, dans certaines zones industrielles, les industries du tri, de la récupération et du recyclage, de les assujettir au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05 19010), de rehausser le montant des amendes en cas d'infraction visant l'abattage d'arbres et d'ajuster certaines dispositions liées à la hauteur des clôtures, à la largeur des allées d'accès et à la terminologie

Le présent règlement est entré en vigueur le 21 août 2019 et peut être consulté à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 29 août 2019.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

PROMULGATION
BY-LAW NUMBER 2710-96

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on August 5, 2019. This by-law was approved by the chef de division – Projets urbains of the Service de l'urbanisme et de la mobilité on August 20, 2019, as per the certificate of conformity issued by the clerk of the municipality on August 21, 2019.

Règlement numéro 2710-96 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de contrôler, dans certaines zones industrielles, les industries du tri, de la récupération et du recyclage, de les assujettir au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05 19010), de rehausser le montant des amendes en cas d'infraction visant l'abattage d'arbres et d'ajuster certaines dispositions liées à la hauteur des clôtures, à la largeur des allées d'accès et à la terminologie

The present by-law became effective on August 21, 2019 and may be consulted at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph during business hours.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this August 29, 2019.

>4006166.1